



Anders Behring Breivik, jugé pour la mort de 77 personnes en Norvège, a présenté ses excuses lundi pour ses victimes sans appartenance politique, refusant toutefois de faire de même auprès des proches des ados tués sur l'île d'Utøya. © APF.

Justice / Le conflit sur le budget accordé à l'aide juridique se durcit encore

Les pro deo lancent un ultimatum

Les avocats francophones pro deo préparent un mouvement de grève pour le 9 mai.

Leur action est conditionnée aux résultats de leur rencontre avec la ministre de la Justice.

Le pessimisme est de rigueur. La ministre ne prévoit pas d'augmenter le budget.

Une grève des avocats pro deo le 9 mai : c'est ce qu'ont décidé les barreaux francophones et germanophones au cours de leur assemblée, lundi. La grève se concrétisera si la réunion prévue jeudi avec la ministre de la Justice Anneli Jänter-Örsjö (VLD) n'aboutit à rien de positif. Un service minimum sera assuré. « Nous voulons assurer les services urgents pour les plus démunis », explique Robert De Baetdemaeker, président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophones (OBFG).

La réunion a été longue et houleuse, ce lundi. Les avocats des bureaux d'aide juridique sont remontés. Le mois dernier, l'OBFG avait menacé de suspendre cette aide. En principe rien n'aurait dû être entrepris avant la rencontre avec la ministre mais certains sont déjà passés à l'action.

A Marche, le bureau d'aide juridique a déjà fermé ses portes. A Dinant, le Conseil de l'Ordre a menacé d'en faire autant à partir du premier mai. Liège et Nivelles ont aussi annoncé des actions de grève

des jeudi. A Bruxelles, on plaiderait plutôt pour une suspension progressive de l'aide juridique, en préservant les services urgents aux plus démunis, quitte à prévoir ensuite des actions plus musclées comme le fait de ne plus désigner d'avocats comme juges suppléants.

A Bruxelles, l'aide juridique, cela représente 37.000 à 38.000 nouveaux dossiers par an. Une grève, dans la capitale comptant des bureaux d'aide juridique francophones aurait d'énormes répercussions dans l'accès à la Justice des plus démunis.

me ailleurs, aurait donc d'énormes répercussions en matière d'accès à la Justice pour les plus démunis.

Le conflit porte sur le budget consacré à l'aide juridique. Vieux de plusieurs années, il n'a pas évolué, alors que le nombre de dossiers a fortement progressé. Conséquence : la valeur du point (qui rémunère les prestations des avocats pro deo) a baissé.

sé. Elle a chuté de 12 % en deux ans. Des bureaux d'avocats annoncent des pertes de plusieurs milliers d'euros par an. La mise en demeure, qui sera envoyée ce mardi à la ministre, exige le retour à la valeur du point de 2010 (un peu plus de 26 euros).

Revoir le système ?

A cela s'ajoute un problème fiscal qui diminue aussi les revenus des avocats.

L'aide juridique n'est payée que deux ans plus tard en moyenne et est alors considérée comme une rémunération complémentaire, non comme un arriéré de salaire. L'ancien ministre des Finances, Didier Reynders avait promis de corriger le tir. Rien n'a été fait. Il n'est pas sûr d'ailleurs que la réunion prévue avec la ministre de la Justice apporte une réelle avancée. Le pessimisme est de rigueur dans les 14 barreaux réunis au sein de l'OBFG et, pour la première fois, du côté flamand, la grogne commence aussi à s'exprimer.

Au cabinet de la ministre de la Justice, on reconnaît que les revenus des avocats

ont baissé en raison de la hausse du nombre de cas pro deo. Et, vu le contexte budgétaire, la ministre parle de revoir le système de l'aide juridique. « Personnellement, je ne suis pas opposé à cette idée, explique Jean-Pierre Buyle, bâtonnier de l'Ordre français des avocats de Bruxelles.

Il faudrait peut-être élargir le système à d'autres acteurs ou prévoir une sorte de ticket modérateur. ». Mais dans l'immédiat, les avocats veulent un geste fort de la ministre et pas une promesse de réforme dans les prochains mois. Ils ont déjà l'impression d'avoir été bernés dans le dossier Salduz. Turtelboom a remis en cause le budget prévu pour ces permanences. Les avocats ont cessé de les assumer, sans susciter beaucoup de réaction chez la ministre. La suspension de l'aide juridique est une nouvelle étape dans le conflit. L'ignorer sera beaucoup plus difficile. »

MARTINE VANDEMEULENROUCKE

► P. 12-13 AIDE JURIDIQUE : DE L'INDIGENCE À L'INDECEANCE